



Comment récupérer mes dommages et intérêts

Par **rifin**, le **01/12/2008** à **21:14**

je suis passer récemment au tribunal en tant que victime et j'ai eu droit a des dommages-intérêts et jaimerais savoir comment récupérer mes dommages-interets que doit je faire? faut il payer a qui doit on s'adresser? merci

Par **sapho**, le **01/12/2008** à **23:06**

Bonsoir,rnrn le débiteru aura à charge les frais d'huissier mais le demandeur également , c'ets le droit proportionnel comptez environ 100€ à votre charge de plus l'huisier peut conserver pendant six semaines les sommes récupérées !rnrnCordialement

Par **ellaEdanla**, le **02/12/2008** à **18:06**

Bonsoir,rnrnseul un huissier peut procéder au recouvrement des sommes dues en vertu d'un jugement. Pour cela il faut contacter un huissier compétent sur la commune où réside votre débiteur et lui confier l'original du jugement revêtu de la formule exécutoire (appelé la "grosse").rnrnEffectivement les frais de recouvrement sont à la charge du débiteur et les honoraires à la charge du créancier.rnrnLes honoraires sont calculés en fonction du montant du prinicipal à recouvrer (entre 8 et 12%).rnrnToutefois, si votre débiteur était insolvable, l'huissier vous réclamerait à vous de lui payer les frais engagés.rnrnEnfin en ce qui concerne les délais légaux de versement des fonds par l'huissier, ils sont de 3 semaines pour un

paiement en espèces et 6 semaines pour un paiement par chèque.rnrnCordialement.